

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL



OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE

ville universitaire d'avenir

Jumelée avec Jassans-Riottier (France)



N° 16

Janvier 1982



Chers Concitoyens,
Chères Concitoyennes,

L'année écoulée a été marquée par trop de soucis et d'angoisses pour notre pays et notre proche région, en particulier, pour que les vœux que je forme, pour chacun et chacune de nos concitoyens, au nom du Collège Echevinat et de tous nos collaborateurs de l'Administration Communale, ne soient pas empreints d'une chaleur et d'une volonté personnelle toute spéciale à l'aube de cette nouvelle année 1982.

En peu de temps, en effet, tout autour de notre Ville, des entreprises créées par l'ingéniosité, le dynamisme et le travail d'hommes et de femmes, bien de chez nous, se sont écroulées irrémédiablement sous les effets conjugués de la crise mondiale, de la mutation rapide des conditions des marchés internationaux et de l'inaptitude des pouvoirs publics et des pouvoirs de fait à prendre, ensemble, les mesures adéquates pour faire face à temps.

La disparition de ces importants lieux de travail qui, pendant des décennies, ont fait la prospérité et la fierté du Brabant Wallon, entraîne des drames personnels et familiaux qui ne peuvent, en voisins que nous sommes, nous laisser indifférents en ces jours de fêtes et de vœux pour l'avenir.

Dans cet environnement économique et social dépressif, Ottignies-Louvain-la-Neuve n'en a pas moins poursuivi, à son rythme annuel mesuré, sa marche résolue vers la consolidation de son développement équilibré et de ses acquis.

Le Collège Echevinat, qui est l'exécutif dynamique de la politique communale tracée par sa majorité, les édiles communaux des groupes politiques dans leurs rôles respectifs et les Fonctionnaires municipaux à tous les niveaux y ont contribué par le dévouement, la confiance et l'effort que chacun y a consacré avec enthousiasme.

Notre Ville frôle les 20.000 habitants, domiciliés et contribuables auxquels doivent s'ajouter nécessairement les 13.200 étudiants de son site universitaire et les quel-

ques 4500 résidents qui y vivent et y travaillent pendant la plus grande partie de l'année. C'est donc de plus de 35.000 personnes que notre municipalité a la responsabilité.

Chaque Echevinat a relevé ce défi en multipliant, dans l'ordre et la méthode, ses activités pour répondre à tout ce à quoi nos concitoyens sont en droit d'attendre d'une municipalité entreprenante dans chaque secteur de la vie quotidienne de la Commune :

— **L'enseignement**, par l'augmentation progressive du nombre de classes pour accueillir les 913 élèves de l'enseignement communal, par la sélection d'un nombre croissant d'enseignants les plus qualifiés et dévoués, la promotion de nouveaux ensembles scolaires pour Blocry, Lauzelle et Limauges et l'amélioration des conditions des bâtiments existants.

— **Les travaux d'utilité publique** pour lesquels cette année, comme les années précédentes, une centaine de millions a été affectée pour l'amélioration, l'équipement et l'entretien de 350 km de voiries, de trottoirs et d'égouts, répartis dans l'ensemble urbain, l'amélioration des bâtiments communaux, tous occupés à des fins publiques, l'achèvement de la future Salle de Céroux, et la mise en chantier du Centre Sportif des Coque-rées.

— **Les activités sociales**, par le développement important du Centre Public d'Aide Sociale en faveur des moins favorisés de notre Commune, et ils sont encore trop nombreux, des plus âgés et des isolés, qui sont l'objet de soins attentifs particuliers, des handicapés, dont ce fut l'Année Internationale, de la poursuite de la politique d'accueil de l'enfance dans la Cité, par la promotion dynamique de nouvelles constructions d'appartements et de maisons sociales réservées en priorité aux ménages jeunes et plus âgés issus de familles locales.

— **L'animation culturelle**, par le soutien donné au Centre Culturel et Artistique dont l'investissement important se justifie chaque année davantage et répond, si largement et

si bien, par la qualité exceptionnelle de son organisation et de son rayonnement, à la demande d'un nombreux public de plus de 100.000 personnes qui l'utilisent annuellement et permet aussi la mise en valeur des talents artistiques et musicaux des multiples Associations qui animent la vie culturelle très vivante et croissante de notre Ville.

— **Les activités sportives**, sous leurs formes les plus variées telles qu'elles s'expriment chez nous, au travers des très nombreuses Associations sportives, en leur apportant l'aide active de la Commune, à la gestion et à la participation financière du grand Centre Sportif de Blocry et de la nouvelle piscine, utilisés l'un et l'autre, journallement, par des centaines de nos concitoyens ; par la promotion de nouveaux et importants investissements pour l'amélioration de l'équipement sportif existant : l'ensemble du Tennis de Table, du Club de Football de Limellete, du Royal Ottignies-Stimont ainsi que des Clubs de Football et de Rugby, utilisateurs des terrains des Coquerées. Tant sont de plus en plus nombreux les jeunes pratiquant régulièrement les sports dans les multiples quartiers de notre Ville de jeunesse !

— **Le commerce, le folklore local et nos relations de Jumelage Européen**, par l'appui donné au succès de la grande Foire Commerciale de Mousty et aux diverses initiatives prises en France, en Grande-Bretagne et Allemagne par nos concitoyens très imaginatifs et entreprenants dans ces secteurs de notre Municipalité.

L'ensemble de ces activités fut mené dans les limites de moyens financiers mesu-

rés par des budgets et des comptes communaux toujours « en boni » sans que toutefois la fiscalité globale communale n'ait été augmentée et cela pour la sixième année consécutive !

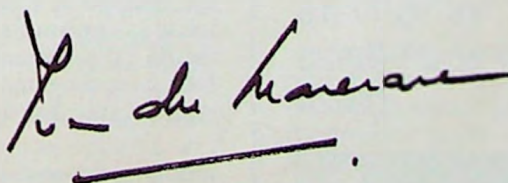
En dépit, donc, de bien des circonstances adverses dont la dérive de l'Etat, trop longtemps mal gouverné dans l'incohérence et l'impuissance politique n'est pas la moindre, Ottignies-Louvain-la-Neuve n'a pas cessé pour autant de poursuivre avec dynamisme, son avenir communal s'adaptant ainsi dans la continuité efficace aux changements partout visibles dans la Commune.

Bref, à l'aube de cette nouvelle année votre municipalité a une fois de plus tenu les promesses de son engagement.

Qu'en 1982, malgré les temps difficiles, Ottignies-Louvain-la-Neuve poursuive donc sa progression au bénéfice de tous ses habitants.

Qu'« el Botroul del Brabant Wallon » qui suscite tant d'étonnement et par ailleurs bien des convoitises politiques continue tout simplement à être pour chacun et chacune de nos habitants **Notre Commune où il fait encore bon vivre** dans ce pays que nous aimons et auquel nous tenons à travers tout.

Tels sont les vœux très chaleureux qu'au nom du Collège Echevinal j'adresse avec une affectueuse conviction à tous nos concitoyens et en particulier aux 2.716 nouveaux habitants dont 313 nouveaux nés de l'année qui sont venus partager nos espoirs et notre confiance dans l'Avenir.



Yves du MONCEAU
Sénateur-Bourgmestre

Roger DELAIN
Echevin
de l'Instruction Publique

Jean SABLON
Echevins des Travaux
et des Affaires Rurales

Claire DELBRASSINNE
Echevins des Finances,
et de la Culture

Joseph PIERSON
Echevin de l'Etat Civil
et des Affaires Sociales

Anne ANDRE-LEONARD
Echevin de la Jeunesse
des Sports et du Tourisme



Message	2-3
Activités Communales	4-5-6
Circulation et communications	6-7-8
Equipements	8
Environnement	9
Commerce et Industrie	10
Enseignement	10-11-12
Action sociale et Famille	12-13-14
Sports	15
Fêtes et Tourisme	15-16-17-18
Culture	19-20-21-22-23
Informations générales	23-24

Bulletin Communal Officiel
distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres
d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Secrétariat de Rédaction :

José Desmet, Maison Communale, av. des Combattants 35,
Tél. : 41 40 72.

Photos : Henri Dave, Ph. Bertrand.

Réalisation technique :

Imp. Dieu, Ottignies - Tél. : 010-41 50 24

Gestion communale



C'est en « bonne mère de famille » que Claire Delbrassine-Mathieu gère depuis 1977 le département des Finances de la commune. Forte de son expérience professionnelle mais aussi politique en la matière — n'a-t-elle pas assumé la même charge entre 1964 et 1970 à Court-Saint-Etienne ? — l'échevin des Finances d'Ottignies-Louvain-la-Neuve réussit depuis cinq ans à présenter des budgets en équilibre, ce qui, il faut bien le dire, devient de plus en plus rare dans le contexte économique actuel. Et cela d'autant plus que l'Etat se montre de plus en plus ingrat envers les communes !

Premier échevin des finances !

Première femme-échevin des finances à Court-Saint-Etienne, Claire Delbrassine fut chargée de la même fonction, le 1^{er} janvier 1977 à Ottignies-Louvain-la-Neuve, après avoir été conseillère communale entre 70 et 76. « Lors de mon entrée à l'échevinat, j'ai trouvé une situation financière très saine à laquelle n'étaient pas étrangères la présence d'un excellent staff administratif et la concordance entre la politique prônée et les moyens disponibles. En clair pas de dépenses inconsidérées que n'aurait pu supporter le budget d'une commune en pleine expansion ». Cet état de fait n'a guère changé aujourd'hui mais Ottignies-Louvain-la-Neuve a connu bien des modifications depuis lors avec la fusion des communes et surtout l'installation de l'Université Catholique de Louvain sur le plateau de Lauzelle. « Quelle différence, s'exclame notre interlocutrice !, avec Court-Saint-Etienne où je n'ai évidemment pas connu de problème de fusion, et, à fortiori d'implantation de toute une université ! » A propos de Louvain-la-Neuve, l'échevin dément un bruit qui court encore trop souvent dans certains milieux : « contrairement à ce que prétendent certains, Louvain-la-Neuve ne pompe pas tout, si vous me permettez l'expression. La commune, à l'exception, évidemment des infrastructures communautaires n'a guère dû intervenir dans le financement du nouveau site. Et si investissements onéreux il y a eu, comme le Centre sportif de Blocry, c'est au profit de toute la communauté ottinto-néolouvaniste. Cela fait partie de l'équipement des quartiers qui veulent tous avoir leur part du gâteau. Une tâche pas toujours aisée pour le responsable des finances ! Surtout après les fusions... ».

Dis, dessine-moi un budget (d'après St Exupéry)

Comme un chef de ménage, l'échevin des finances se trouve souvent devant la quadrature du cercle : concilier les recettes et les dépenses de la famille, au jour le jour mais aussi dans des circonstances plus exceptionnelles. Avec la différence notoire que la famille est plutôt grande (+ ou - 20.000 habitants) et qu'il faut tenir compte de bon nombre de proches et d'une certaine marâtre qu'est l'Etat qui, c'est un euphémisme, n'est pas en très bonne santé, chez nous !

Claire DELBRASSINE-MATHIEU :

Malgré les obstacles de l'Etat notre gestion financière reste saine !

« Examinons le budget actuel : à l'ordinaire, il prévoit 228.087.175 F de recettes auxquelles il faut ajouter l'exédent des exercices antérieurs, soit 35.484.643 F, ce qui donne un total de 263.571.818 F. Côté dépenses, un montant de 262.498.306 F auxquels il faut ajouter 886.703 F des exercices antérieurs, soit un total de 263.385.009 F. Conclusion : un boni de 186.809 F. A l'extraordinaire, les recettes de l'exercice proprement dit s'élèvent à 5.886.000 F auxquels il faut ajouter 56.724.939 F d'exercices antérieurs soit 202.610.939 F. Quant aux dépenses, pour l'exercice en cours, elles seront de 137.090.000 F auxquelles il faut ajouter un reliquat de 15.780.000 F soit un total de 152.870.000 F. Faites le compte : notre budget extraordinaire se clôture aussi par un boni de 49.740.939 F ! ». Bien rares, à ce jour, sont les communes qui peuvent encore équilibrer leur budget sans alourdir leur fiscalité ou amputer leur programme de réalisations.

Claire Delbrassine : « Si Ottignies-Louvain-la-Neuve a toujours un budget en léger boni, elle ne le doit ni à des astuces ni à une chance particulière. Les divers éléments, indépendants d'une volonté politique locale qui influencent le résultat d'un budget sans qu'il soit possible de les modifier sont de deux ordres. Examinons d'abord ceux qui lui sont favorables pour notre exercice actuel. Qu'on le veuille ou non, il y a l'apport de longues années de saine gestion et de développement de la commune. Ensuite, l'incidence des recettes fiscales d'il y a deux ans, celles qui apparaissent dans le compte communal de 1979. Il y a aussi et enfin, car notre attente fut longue, la reconnaissance d'Ottignies comme « commune moyenne » dans la répartition du Fonds des communes. Un bon point aussi pour notre personnel : chez nous, l'absentéisme reste à un taux normal ; nous ne sommes pas obligés d'engager une pléthore de fonctionnaires qui ruinent souvent un budget.

Un mot des éléments défavorables pour suivre avec, en toile de fond, la crise économique. Et tout d'abord, le chômage qui en croissant fait diminuer les recettes à l'impôt sur les personnes physiques. Qui dit crise, pense aussi moins de constructions : les demandes de permis de bâtir se délivrent au compte-goutte. Il y a la croissance de l'index qui alourdit tous les frais de personnel et de fonctionnement. Autre élément qui lui n'est pas lié à la crise : l'augmentation de la population entraîne la multiplication de certains services et des besoins impérieux de locaux... ». Mais l'élaboration d'un budget est aussi, pour ne pas dire surtout, fonction d'un choix de gestion. Là encore, des éléments favorables et défavorables entrent en ligne de compte. L'échevin : « Plutôt positifs : le réajustement de la redevance sur les immondices, dont la commune prend déjà la moitié en charge, les restrictions en matière de délassement ou de prestige, la rationalisation de certains services, la vente de biens immobiliers communaux ».

De l'autre côté : « il y a le maintien de l'ensemble des taux existants de la fiscalité, le dynamisme et les obliga-

tions d'un CPAS, de plus en plus sollicité, donc de plus en plus coûteux, le maintien de subsides et aides diverses aux associations locales sans oublier les travaux qui se taillent la part du lion ».

Aucune complaisance, on le voit, dans le chef de l'échevin qui a cependant réservé ses traits pour l'Etat, grand responsable à ses yeux des problèmes des communes : « Tous nos derniers gouvernements ont, à ce qu'ils disaient, voulu redresser la situation. Mais pour ce faire, ils se sont souvent contentés d'augmenter les impôts. Je voudrais attirer l'attention sur les retombées de cette politique sur nos finances communales. Sait-on assez que les subsides dus aux communes leur sont payés avec des retards considérables, ce qui les oblige à emprunter à gros intérêts (11,75 % actuellement) des sommes qui leur sont dues, et ce, pour honorer, elles, leurs engagements ? Bien entendu, au moment du paiement aucun intérêt ne nous est versé. A l'heure actuelle, l'Etat doit à notre commune un montant de 21.856.137 F pour divers travaux subsidiés. Sait-on que les communes doivent intervenir dans le déficit des hôpitaux publics ? Un million de francs est prévu au budget à cet effet. Le CPAS, financé largement par la commune se voit obligé de payer le « minimex » fixé de 7.000 à 14.000 F par mois, selon les cas. Ces montants fixés par la loi sont subsidiés à 50 %... qui sont récupérés, environ deux ans après ! Sait-on que les communes doivent payer une cotisation syndicale pour tout leur personnel à l'Etat pour que celui-ci puisse verser une prime aux seuls fonctionnaires syndiqués ? Sait-on que les communes doivent préfinancer certains traitements d'agents à charge de l'Etat ?

On pourrait multiplier les exemples : les fusions qui eussent dû nous apporter des économies sont, en fait, des sources de lourdes dépenses supplémentaires, etc. etc... Le retard dans la perception des impôts se répercute aussi dramatiquement sur la perception des additionnels communaux. « Ainsi, à la fin juin de cette année, nous n'avions perçu qu'un tiers de la prévision budgétaire et au début de cette année, on nous devait toujours vingt-neuf millions et demi. Qu'on ne vienne pas nous parler alors de l'autonomie communale ; c'est de plus en plus un leurre... »

Pas trop optimiste !

Une conclusion, Madame l'échevin ?

« Depuis cinq ans, j'assume dans des circonstances de plus en plus difficiles, la tâche ingrate de veiller à l'équilibre des finances d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. J'ose prétendre que seule une gestion saine pratiquée pendant de longues années a permis jusqu'ici de développer largement notre commune sans pratiquer une fiscalité exagérée et surtout sans nous trouver en faillite comme bien d'autres. Livrés à nous-mêmes, libres de gérer notre propre bien, nous pourrions envisager l'avenir avec confiance. L'ingérence de l'Etat dans nos affaires, l'habitude qu'il a prise de rejeter sur les communes le poids de ses propres erreurs pèsera de plus en plus sur nos finances communales ». Face à ces préoccupations, le Collège n'en reste pas moins bien décidé et j'y veille particulièrement à gérer les affaires de la Commune sans recourir à un alourdissement de la fiscalité locale.

Collège échevinal : Modifications d'attributions



**M. Philippe
CATTELAÏN**

entré au Conseil Communal en 1971, il a succédé à M. Georges Dormal en qualité d'échevin des Travaux Publics en assumant en outre les échevinats de la Jeunesse et des Sports.

Pour des raisons d'ordre professionnel il a exprimé le souhait d'être déchargé de ses fonctions ; il continuera à assurer sa fonction de Conseiller Communal et assurera la présidence de la Commission Consultative « Enseignement et Culture ».

Il a été très chaleureusement remercié pour ses dix années de dévouement dans ses fonctions.



M. Jean SABLON

reprend les fonctions d'Echevin des Travaux Publics auxquelles s'ajoute la responsabilité des Affaires Rurales.

Grand'Rue 16 (1341) - Tél. 61.11.07



**Mme Anne
ANDRE-LEONARD**

Conseiller Communal depuis 1977, l'échevinat de la Jeunesse, des Sports, des Fêtes, du Commerce et du Tourisme lui a été attribué.

Rue de la Chapelle 40 (1340) - Tél. 41.80.48

Projet d'aménagement d'une nouvelle gare

En 1981, les différentes commissions consultatives communales se sont réunies et ont abordé l'examen des nombreux points soumis à leur appréciation.

C'est ainsi que la Commission « Aménagement du Territoire », présidée par M. Jean Sondag, Conseiller Communal-Sénateur a consacré une de ses réunions au projet présenté par M. Féaux, alors Ministre des Communications ayant pour but la modification du tracé des voies ferrées des lignes Bruxelles-Namur et Ottignies-Charleroi traversant notre localité et le déplacement de la gare.

Noté pour vous

Personnel Communal retraité

Mme Francine Beauclercq-Englebert et M. Albert Barbiaux ont été admis à la retraite.

Mme Beauclercq était entrée au service de notre administration en 1943 où elle avait assuré, avec très grand dévouement, jusqu'à sa retraite, la responsabilité du Service Etat Civil dont elle était devenue le Chef de Service.

M. Barbiau, chauffeur de camion puis magasinier, était venu nous rejoindre en 1959.

Au cours d'une sympathique réception organisée en leur honneur, les retraités ont reçu les cadeaux traditionnels de la part de leurs Collègues et du Collège échevinal qui leur a exprimé la reconnaissance de la Commune.

Nous leur souhaitons une longue retraite sans trop de soucis.



Mme Francine Englebert



M. Barbiau

LA VIE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Ont été nommés

Secrétaire communal :

M. André OBSOMER

Receveur communal intérimaire :

Mme DELRE

Chef de Bureau :

Mme SAMBREE

ancien secrétaire communal de
Céroux-Mousty.

Sous-chef de Bureau :

Mme HUVENEERS-WERY
(population)

Mme TOURNAY-HENNAUT
(secrétariat)

Rédacteur :

Mme DAOUT
(état civil)

Mme BOUSMANNE
(recette communale)

Chef du Service des Travaux :
M. Léon LENGLOIS

Nouveaux élus

A la suite des élections législatives du 8 novembre dernier, 3 membres du Conseil Communal ont été réélus :

- M. Yves du Monceau : Sénateur-Provincial
- M. Valmy Féaux : Député
- M. Jean Sondag : Sénateur-coopté.

M. Joseph Pierson qui n'a pas été réélu Conseiller Provincial succédera en fin d'année à M. E. Courtoy, Député Permanent.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La croix de Saint-Rombaut a été attribuée pour services rendus à la Paroisse St-Pie X à Messieurs Peeters, Vandoorselaer et Marchand au cours d'une sympathique réunion qui s'est tenue le 27 novembre dernier.



A l'issue de la cérémonie du 21 juillet, M. le Bourgmestre a remis à M. Robert Claux la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II pour 25 années passées au service de la Police Communale.

M. Claux est entré en fonctions au grade de Commissaire de Police le 1^{er} octobre 1963 venant de Waterloo où il avait fait ses premières armes à l'époque où M. Cluyse — qui devint Commissaire d'Arrondissement — était encore secrétaire communal de cette commune de la périphérie bruxelloise.

Toutes nos félicitations !

Au cours de la séance du Conseil Communal du 6 octobre dernier, il a été décerné :

- le diplôme de Lauréat du Travail à : MM. Jean Salade et Emile Tasson de Céroux-Mousty, Robert Dewymmer de Limelette.
- le diplôme de Cadet du Travail à : MM. Serge Berlingin et J.-M. Cattelain d'Ottignies.

Sur proposition du Collège échevinal et suivant l'avis favorable du Conseil Communal, M. Maurice Delens, ancien Bourgmestre de Céroux-Mousty et M. Antoine Sténuil, ancien Bourgmestre décédé de Limelette, se sont vus attribuer le titre honorifique de leur fonction.

En bref

Un terminal au service Mécanisation

Pour répondre aux besoins de la population et afin d'assurer bientôt un meilleur service, le Service Mécanisation s'est équipé d'un matériel le reliant au Registre National.

URGENCES !

N^{os} de téléphone :

Cabinet du Bourgmestre :
41 48 79

Administration Communale :
41 40 72

Police : 41 45 03

Gendarmerie :
41 43 42 ou 901

Pompiers :
41 90 15 - 41 90 48

Service 900

Service des Eaux
(fuites et accidents sur réseau)
— Ottignies et Louvain-la-Neuve
41 52 05 - 02/733 96 60

— Céroux-Mousty et Limelette :
02/633 10 50

Electricité
(éclairage public) : 41 74 04

Télédistribution
(dérangements) : 41 74 04

Gaz
(fuites sur réseau) :
081/61 10 29

Electricité, Gaz,
Télédistribution :
en dehors des heures de bureau :
02/512 58 40

Radio Protection
(radiations atomiques) :
41 81 81 (U.C.L.).

Sécurité routière

Animaux...

...sur la voie publique

Nous rappelons aux habitants que le règlement de Police interdit de laisser divaguer des animaux sur la voie publique ! Tout propriétaire ou gardien d'un animal est tenu de prendre les dispositions utiles pour éviter toute nuisance. Il pourra être contraint de prendre les mesures nécessaires.

Il est défendu de laisser divaguer sur la voie publique, chiens, poules, canards, oies ou volailles quelconques.

Les infractions seront punies des peines de police sans préjudices des dommages et intérêts que pourraient prescrire les tribunaux compétents en cas de dommages aux personnes ou aux biens.

En outre, la Police est équipée du matériel nécessaire pour capturer tous chiens pris en état de divagation sur la voie publique.

En cas de découverte du propriétaire celui-ci, sans préjudice des dispositions pénales, se verra facturer du montant des frais de capture, transport et garde de l'animal.

Si l'animal n'est pas réclamé, il sera fait application des prescriptions de la Loi.

Nous rappelons également que tout chien sur la voie publique doit être porteur de la médaille provinciale de l'année en cours !

Nous vous remercions de votre collaboration pour votre sécurité et celle de vos enfants sur le territoire de votre Ville et en particulier sur son site universitaire.

SONOMÈTRES

Nous rappelons que des mesures de contrôle sont régulièrement effectués par la Police communale équipée de sonomètres. D'après les catégories d'engins, ceux-ci ne peuvent dépasser:

85 dB pour les cyclomoteurs de la classe A (— de 25 km/h.)

90 dB pour les cyclomoteurs de la classe B

95 dB pour les motocyclettes de moins de 50 cm³

97 dB pour les motocyclettes de moins de 125 cm³

99 dB pour les motocyclettes de moins de 500 cm³

101 dB pour les motocyclettes supérieures à 500 cm³

Circulation

Etude des problèmes de circulation

Les habitants connaissent les difficultés croissantes existant en matière de circulation au centre de la localité. Aussi l'Administration Communale a-t-elle confié récemment l'ensemble des problèmes de circulation à un bureau d'étude spécialisé.

Stationnement, accès et limitation de vitesse dans certaines rues

1. - *Le stationnement alternatif* par quinzaine a été établi rue de la Station et dans une partie de la rue de Franquénies.
2. - *Il est interdit de circuler* rue Chapelle aux Sabots dans le sens et sur le tronçon de la rue des Ecoles à la rue des Vallées.
3. - *L'accès est interdit, sauf aux riverains et fournisseurs* sur les voies ci-après :
 - avenue de l'Etoile (du n° 2 jusqu'à l'orée du bois) ;
 - avenue des Bouleaux, depuis l'entrée du lotissement de l'Etoile jusqu'à sa jonction avec l'avenue du Parc ;
 - avenue du Parc, à partir du carrefour de l'Etoile jusqu'à l'orée du bois ;
 - rue des Prés, de l'avenue Bel-Horizon à la rue de la Chapelle ;
 - rue de la Chapelle, de la rue des Prés à la rue Demolder ;
 - Clos des Pinsons ;
 - rue des Haies, depuis sa jonction de l'avenue de la Paix jusqu'à la rue Montagne du Stimont.
4. - *Le stationnement place de la gare* à Ottignies-L.L.N. est uniquement réservé aux taxis.
5. - Une limitation de vitesse est imposée dans les voies suivantes :
 - Grand'Rue, depuis son intersection avec la RN 275 jusqu'à sa jonction avec la Grande Avenue.
 - Grande Avenue, depuis sa jonction avec la Grand'Rue jusqu'au carrefour de la rue de Pallandt et la rue aux Fleurs.

R.T.T.

Cabines téléphoniques à Franquénies et Rofessart

Suite à une démarche de l'Administration Communale, la R.T.T. a marqué son accord pour placer prochainement 2 cabines téléphoniques publiques qui seront situées :

- rue de Franquénies à Mousty,
- rue Haulotte à Rofessart.

Boîte-postale à la gare de Mousty

D'autre part, une démarche a été effectuée en vue du placement d'une boîte postale à la place de la Gare à Mousty.

Bâtiments publics

Centre de l'Enfance en cours d'aménagement aux anciennes Tanneries

Les travaux d'aménagement du *Centre de l'Enfance* sont actuellement en cours aux anciennes Tanneries du Sty, rue de la Station. Ils ont été confiés à l'architecte Emile Verhaegen.

Aménagement des nouveaux locaux de la Croix-Rouge

L'inauguration des nouveaux locaux destinés à la *Section Locale de la Croix-Rouge*, situés aux anciennes Tanneries du Sty, aura lieu au courant du mois d'avril prochain par le Prince Albert, Président d'Honneur de la Croix-Rouge de Belgique.

Energies

Alimentation du quartier de Céroux en gaz de ville

Après de très longues négociations entre l'Administration Communale et UNERG, il a été décidé de placer une conduite de gaz d'une longueur de 2500 m. pour alimenter le quartier de Céroux.

Une enquête auprès des utilisateurs avait permis de conclure à la nécessité de cette extension du réseau.

Expo Energies douces

Du 2 au 10 octobre s'est tenue à Louvain-la-Neuve une exposition destinée à promouvoir une utilisation plus courante des énergies douces.

Sur 2.000 m², une centaine d'exposants. Sans aucun doute un vif succès pour les organisateurs à l'heure où on nous parle beaucoup d'économies de toutes sortes !

Voiries

Achat d'un terrain pour aménager le carrefour rue de Spangen

Afin de permettre l'élargissement du carrefour de la rue de Spangen, l'Administration Communale va acquérir l'immeuble situé 90 rue de la Limite et appartenant à la famille Musette.

Plaines de jeux

Achat d'un terrain pour compléter l'aménagement d'une plaine de jeux au Tiernat

Après de très longues négociations, un terrain de 26 a 75 ca vient d'être acquis au Tiernat pour compléter l'implantation d'une plaine de jeux dans ce quartier où les enfants sont particulièrement nombreux.

Cimetières

Agrandissement des cimetières

L'Administration Communale a fait établir des plans d'aménagement prévoyant l'extension des différents cimetières de la localité. Les négociations en vue de l'acquisition de certains terrains sont déjà en cours.

RESULTATS DE LA CAMPAGNE FLORALE 1981

C'est avec un plaisir toujours renouvelé que M. Sablon, Echevin des Fêtes, procède à la remise des prix aux lauréats de la Campagne Florale.

Cette année encore 59 concurrents étaient réunis autour du podium installé dans la guinguette au quartier du Bon-Air dont on avait profité des festivités de l'inauguration.

Avant de distribuer les prix, M. l'Echevin a félicité ceux qui, chaque année plus nombreux, mettent tout leur talent au service de la décoration florale de leur maison et de leur commune ainsi que les enfants qui, cette année, ont si spontanément participé au concours d'affiches dont nous avons parlé dans le numéro précédent. Enfin l'Echevin a exprimé sa très vive reconnaissance aux commerçants qui collaborent d'une manière si bienveillante à cette campagne.

Extrait du Palmarès de la saison 1981 :

WERNERUS André, av. Jurdant 30,	85 %
VAN BELLINGEN Alfred, av. des Bouvreuils 12,	84 %
WIOT Roger, av. Jurdant 34	83 %
TRIST Jean-Paul, rue de Mt-St-Guibert 3	82 %
BOUSMAN Charles, av. des Merisiers 27	81 %
GILLAIN Jeannine, rue du Commerce 7	79 %
DUPONT André, chaussée Provinciale 28	79 %
RENARD Edmond, av. Schumann 2	78 %
BERGER André, pl. de la Sarriette 2	78 %
CHAUFFOUREAU Marcel, av. des Bouvreuils 16	78 %
MEUNIER Christian, clos des Pinsons 40	78 %
DESSY Christine, Grand-Rue 21a	77 %
FRANÇOIS André, rue de Pinchart 48	77 %
ROOBROUCK Nelly, rue de l'Invasion 19	76 %
LUMLEY Gwilyn, rue de Lambyhaie 26	76 %
DUJARDIN Norbert, rue Montauray 11	75 %
REDING Madeleine, rue du Petit-Ry 45	75 %
MARESCHAL Michel, rue de l'Invasion 93	75 %
LOHEST Thierry, rue de Pallandt 14	75 %

Propreté publique

RECYCLAGE DU VERRE

Encouragés par les résultats obtenus sur le site universitaire par le « Prim'verre » (20.810 kg en 80/81), le Collège Echevinal a décidé d'installer un conteneur de 10 m³ aux abords immédiats de la Galerie Commerciale du Douaire.

L'attention des usagers est attirée sur le fait qu'il est interdit de déposer des récipients en plastique dans le conteneur. En effet, le verre ainsi récolté est envoyé à la verrerie de Lodelinsart où il est recyclé et il est évident que l'adjonction de matières étrangères serait nuisible à la fabrication.

La « récolte » produit en moyenne 4.000 kg de verre par mois.

D'autres conteneurs pourraient être installés dans différents quartiers.

Récupération

Une initiative peu conformiste :

L'Atelier de Récupération du Sty

En accord avec l'Administration Communale, à l'ancienne tannerie, rue de la Station à Mousty, « au fond, au-dessus, à gauche », s'est installée une sorte de « bourse d'échange ».

On y cultive le réflexe « anti-gaspi » en dehors de tout esprit de lucre. Ainsi, tout ce qui vous encombre mais peut être utile à d'autres intéresse l'Atelier de Récupération : meubles d'usage courant (pas d'antiquités s.v.p. !), cuisinières, vieilles radios de papa, vélos, machines à coudre...

Pour les 6 animateurs bénévoles de cette caverne d'Ali-Baba sans fortune, il n'est pas question de sous. Car le grand principe reste l'échange : un lit contre une table, un vélo contre une machine à coudre. D'ailleurs, mis à part les vélos et les machines à coudre, l'atelier ne se charge d'aucune réparation. Sous la conduite de Jean Homburg, l'équipe de ce marché aux puces couvert prodigue aux amateurs des conseils qui leur permettront de « retaper » l'objet échangé. C'est ainsi que l'on devient plus autonome face aux objets qui s'abîment !

Renseignements : Jean HOMBURG - Tél. 61.37.03
Atelier vélos : 41.67.69 - Machines à coudre : 41.43.59

Visites : le samedi uniquement.

JE FLEURIS
OTTIGNIES
LQUVAIN-LA-NEUVE



1982

BON GRATUIT DE PARTICIPATION

(à renvoyer au Service des Relations Publiques, Maison Communale, avenue des Combattants 35
1340 Ottignies, avant le 30 mai 1982)

NOM :

Prénom :

Rue/Av. : N°.....

Code postal : Localité :

souhaite participer à l'opération « Je fleuris Ottignies-Louvain-la-Neuve » 1982.

Date :

Signature :

Industries

SERVICE DES EAUX (C.I.B.E.)

Tarif industriel

Article 1 - Tarif industriel

Complémentaire au tarif en vigueur pour les abonnés au Service des Eaux, et à titre transitoire et expérimental, un prix marginal de 15 F/m³ est applicable dans les conditions ci-après aux consommations liées à la production de biens ou de services, à l'exclusion de tout usage domestique.

Article 2 - Bénéficiaires

Peuvent bénéficier du tarif industriel les entreprises et les organismes :

1°) pour lesquels l'eau de la distribution publique constitue un des éléments nécessaires à leur production ou à leur activité, à savoir :

- les industries d'extraction, de fabrication, de transformation ou de montage ;
- les élevages industriels, les laboratoires de recherche et de photographie, les imprimeries, les blanchisseries, les lavoirs, les stations de lavage automatique pour véhicules ;
- les services communaux à caractère industriel ;
- les hôpitaux et établissements de soins de santé, les hôtels, restaurants et cafés ;

2°) et dont la consommation en eau de la distribution publique dépasse 5.000 m³ par année civile.

Article 3 - Modalités d'application

3.1. Entreprises ou organismes alimentés au 1.1.1981

Le seuil de la consommation à partir duquel le tarif industriel est appliqué est égal à la moyenne des volumes d'eau utilisés au cours des trois années civiles précédentes. Ce seuil ne peut être inférieur à 5.000 m³ ; il est valable pendant toute la durée des présentes dispositions.

3.2. Entreprises ou organismes alimentés après le 1.1.1981

Le bénéfice du tarif industriel est octroyé pour les volumes qui dépassent :

- 1.000 m³ la première année
- 2.000 m³ la deuxième année
- 5.000 m³ la troisième année

Article 4 - Cas non prévus

Les cas non prévus sont tranchés par le Service des Eaux.

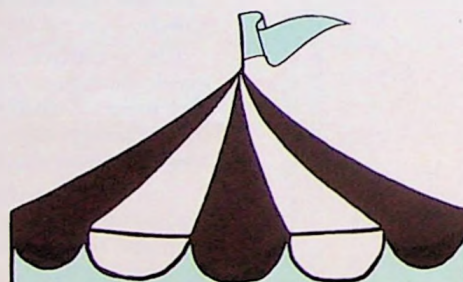
Article 5 - Durée et entrée en vigueur

Le tarif industriel est d'application du 1^{er} janvier 1981 au 31 décembre 1983.

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR AMENAGEMENT DU ZONING INDUSTRIEL DE FRANQUENIES

La Commune a acquis récemment de gré à gré à la famille Paternotre un terrain de 8 a 09 ca qui permettra de compléter le Plan Particulier d'Aménagement du Parc Industriel de la rue de Franquénies en vue de l'installation de Petites et Moyennes Entreprises dans ce zoning.

Commerce



La 21^e Foire Commerciale de Mousty

Le mercredi 27 mai dernier, M. Baudouin Dubuisson, représentant le ministre Wathélet, inaugurerait la 21^e Foire Commerciale en présence du Bourgmestre et de plusieurs membres du Conseil Communal.

A l'issue du discours, les autorités découvrirent sous la conduite de M. Pierre Motin, Président du Comité organisateur, la vaste salle d'exposition qui accueillait cette année plus de 60 exposants (54 en 1980).

Echos

SAINT-NICOLAS

A l'initiative du Service Social (Echevinat de M. Pierson) et du CPAS (présidé par Mme Lewalle), Saint-Nicolas a remis, au Centre Culturel, de nombreux cadeaux aux enfants des membres du personnel communal et du CPAS.

ECOLE DE BLOCRY

M. Jean Demeester, instituteur en chef depuis le 29.11.1950, a pris sa retraite à la date du 1^{er} janvier 1982. M. Demeester avait pris en mains les destinées de l'école de Blocry à une époque où elle comptait seulement 30 enfants ! Ses efforts constants et méritoires ont permis d'ouvrir régulièrement de nouvelles classes et d'améliorer considérablement l'enseignement dans ce qui était alors une petite école rurale. Aujourd'hui, il nous quitte alors qu'il était à la tête d'un établissement ne comptant pas moins de 456 élèves répartis en 18 classes primaires et gardiennes.

Nous souhaitons à M. Demeester une longue et heureuse retraite.

Le Centre de Loisirs Actifs : Vacances d'été 1981

Le Centre 1981 en bref :

Nombre d'enfants : entre 120 et 170 par jour.

Nombre total d'animateurs engagés à tour de rôle : 70

Champion du concours de caisse à savon :
les 6-9 ans.

Champion du concours de ballon de baudruche :
Carlos PAZMIÑO (Libin, près de St-Hubert).



C'est l'heure de la bonne cuisine sauvage.

VOYAGE SCOLAIRE



C'est toujours avec un très vif plaisir que les enfants partent en voyage scolaire. Cette année, l'école de Blocry avait organisé un déplacement à Anvers. On la voit ici sur l'embarcadere avant leur promenade sur l'Escaut.

Projets

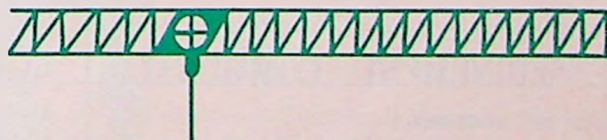
ACADEMIE DE MUSIQUE

Chaque année, l'Académie de Musique se développe un peu plus. Elle compte actuellement 45 classes accueillant plus de 2000 élèves. Cet établissement est confronté à un très sérieux problème de locaux. Aussi l'Administration Communale d'Ottignies-L.L.N. a-t-elle décidé l'achat d'un immeuble sis au 17 avenue des Combattants et ayant appartenu à M. Decoux, ancien bourgmestre de la localité. Ce bâtiment permettra l'aménagement de plusieurs classes destinées à l'Académie de Musique.

ECOLE DE LIMAUGES

L'Ecole Communale de Limauges étant en pleine expansion, elle compte en effet aujourd'hui 98 élèves répartis en 5 classes, il devenait urgent d'aménager de nouvelles classes.

Les autorités communales ont fait l'acquisition d'un terrain de 10 a 60 ca et d'un immeuble voisin de l'immeuble qui était précisément l'ancienne maison d'école, que la précédente administration communale de Cérroux-Mousty avait vendu en 1964 en raison sans doute d'une population scolaire à l'époque en régression.



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE A LAUZELLE

Une nouvelle école sera construite à Lauzelle pour recevoir les classes de l'école de Blocry installées provisoirement dans des locaux préfabriqués. Le projet a été confié à l'architecte de Thomaz et sera subsidié à 60 % par le Fonds des Constructions scolaires.

Nominations

U.C.L. :

Un nouveau Vice-Recteur pour l'Université

Notre concitoyen, M. l'Abbé Jean Demal, professeur à l'U.C.L., membre du Conseil d'Administration et Conseiller scientifique, a été récemment nommé Vice-Recteur. Il succède dans cette fonction à Mgr Devroede qui avait joué un rôle important lors du transfert de la section francophone sur le territoire de notre commune.

Mgr Devroede était un ami personnel et de longue date de M. l'Abbé Mafféi, ancien curé de St-Remi, chez qui il séjournait fréquemment et il effectuait régulièrement des retraites au convent des Sœurs du Stimont. Il était donc particulièrement qualifié pour assurer les meilleures relations entre l'U.C.L. et les responsables communaux.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Ont été nommés :

Institutrices en chef intérimaire :

Mme DELAFONTAINE-VANLINDEN (école de Blocry) en remplacement de M. DEMEESTER admis à la pension.

Mme LIBERT-GHEUX (école de Limelette) en remplacement de Mme BOUSMANS-JADOT.

Mlle Véronique MOREAU (école du Buston) en remplacement de Mme BOUSMAN-CARETTE.

TRANSPORT DES PERSONNES AGEES ET MOINS VALIDES

Le service de transport gratuit des personnes âgées et moins valides organisé par l'Administration Communale, à l'initiative de l'Echevin des Affaires sociales M. Pierson, continue à obtenir son franc succès.

C'est ainsi qu'au cours des 6 premiers mois de l'année, 795 personnes ont utilisé le bus qui fait la navette entre les différents quartiers et le Centre d'Ottignies.

HORAIRE ET POINTS D'ARRET

(au carrefour des rues suivantes)

TRAJET VERS CEROUX

*1^{er} et 3^e jeudis
2^e et 4^e vendredis*

av. Bel Horizon	
av. des Tulipes	9.47
av. des Rossignols	
chaussée de Bruxelles	9.49
chaussée de Bruxelles	
av. des Vallées	9.50
chaussée de Bruxelles	
rue de Ferrière	9.53
Place Communale de Céroux (banc public)	9.56
Grande Avenue (cabine électrique). rue de la Fontenelle	9.58
Grand'Rue	
rue du Puits	10.00
rue Croix Thomas	
rue du Culot	10.02
Place du Centenaire Mousty (banc public)	10.04
Place du Marché Ottignies	10.08
Parking Communal (derrière le Commissariat)	10.09
Retour (départ parking Communal)	12.15

TRAJET VERS ROFESSART

*2^e et 4^e jeudis
1^{er} et 3^e vendredis*

rue de Pinchart	
rue des Prairies	9.49
rue de Lasne	
rue des Vergers	9.50
rue du Charnois	
rue de Lasne	9.53
rue du Charnois	
Chemin des Six Journaux	9.56
Eglise de Rofessart	9.59
rue Sténuit	
rue Haulotte	10.01
av. Lambermont (banc public)	
rue Escadron Brumagne	10.05
avenue de Jassans	
rue du Buston	10.06
av. des Genêts (banc public)	
Place de l'Aubépine	10.10
Place de l'Europe (banc public)	10.13
Eglise St-Géry	10.16
Place du Marché Ottignies	10.20
Parking Communal (derrière le Commissariat)	10.21
Retour (parking Communal)	12.15

TRAJET VERS LE STIMONT-BAULOY

(A partir du mardi 2 février 1982)

Tous les mardis sauf le 5^e

Montagne du Stimont		Parking Communal	
rue du Bauloy (Chapelle)	13.00	(derrière le Commissariat)	13.08
rue du Bauloy			
avenue du Parc	13.01		
av. des Vis Tchapias		Retour	
(cabine téléphonique)	13.03	(départ Parking Communal)	15.00

Renseignements : Pierre PONTIERE, Tél. 41 10 72-41 63 46 (Service Social)



Dans le cadre de l'Année Internationale des Handicapés, nous entamons ici une série d'articles qui vont tenter de faire la synthèse des avantages auxquels ceux-ci peuvent prétendre. Pour éviter de compliquer inutilement cet exposé, nous nous limiterons aux aspects principaux.

« HANDICAPÉS » ALLOCATIONS AUX HANDICAPÉS

Les mesures d'ordre financier

1. Les prestations accordées par le régime des allocations aux handicapés (Ministère de la Prévoyance Sociale).

Cette législation prévoit cinq catégories d'allocations :

1.1. *L'allocation ordinaire* : Elle est entre autre destinée aux estropiés, mutilés, infirmes congénitaux, aveugles, muets et sourds, qui sont atteints d'une incapacité de travail d'au moins 30 %.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut :

- être belge et résider en Belgique (il existe cependant certaines dérogations à ces conditions) ;
- être âgé au minimum de 14 ans et au maximum de 60 ou 65 ans selon qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme.

Le montant de l'allocation se compose d'un taux de base qui est fonction de la situation du demandeur (exemple : marié non séparé, isolé, etc.) et d'une majoration qui dépend du taux d'incapacité qui est reconnu au handicapé.

En principe, ce montant est diminué de l'ensemble des ressources du handicapé et de son conjoint (ou de ses parents s'il est mineur). Certains abattements sont toutefois prévus.

Agée de 23 ans, Madame X est handicapée à 80 %. Les ressources nettes du ménage (établies différemment selon leur origine) s'élèvent à 202.500 F/an.

L'allocation ordinaire sera calculée de la manière suivante :

- taux de base pour un handicapé marié non séparé :	163.924 -
- majoration pour incapacité de 80 % :	66.477 -

Total :	230.401 -
---------	-----------

- ressources à déduire : 202.500 - abattement spécial de 12.500 F pour les handicapés mariés : — 190.000 F.

Madame X pourra donc prétendre à une allocation annuelle de 40.401 F.

1.2. *L'allocation spéciale* : Elle peut être servie à toutes les personnes qui n'ont pas droit à l'allocation ordinaire (par exemple, les cardiaques, les épileptiques, les handicapés mentaux, etc.) et qui justifient d'un taux d'incapacité de 65 % au moins.

Les conditions d'octroi sont identiques à celles requises pour bénéficier de l'allocation ordinaire, à l'exception de l'âge minimum qui est porté à 25 ans.

1.3. *L'allocation complémentaire* : Elle remplace l'allocation ordinaire ou spéciale dès que le handicapé bénéficie de sa pension de retraite (même si celle-ci est accordée avant l'âge normal mais au plus tard à 60 ou 65 ans selon qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme).

Le montant est égal à celui de l'allocation ordinaire ou spéciale à laquelle le handicapé pourrait prétendre, diminué de la pension que lui-même et son conjoint perçoivent (des abattements sont également appliqués).

1.4. *L'allocation de complément du revenu garanti aux personnes âgées* : Elle est destinée aux personnes qui introduisent leur demande après l'âge la pension. Celles-ci doivent être atteintes d'une incapacité de 65 % au moins. En outre, il faut pouvoir prétendre au revenu garanti aux personnes âgées.

Les conditions de ressources, de nationalité et de résidence restent les mêmes que celles exigées pour les autres allocations.

1.5. *L'allocation pour l'aide d'une tierce personne* : Les handicapés bénéficiant d'une des allocations ci-dessus peuvent obtenir un supplément d'allocation si leur état requiert l'assistance d'une tierce personne.

Il faut cependant que ce besoin d'aide atteigne un minimum, fixé par la loi. De même, si le demandeur bénéficie déjà d'un avantage analogue accordé par une autre législation ou s'il est placé ou soigné dans une institution, l'octroi de ce supplément est refusé.

Les demandes pour pouvoir bénéficier de ces allocations doivent être introduites auprès de l'Administration Communale du lieu de résidence effectif (pour Ottignies-L.L.N., Service Social, avenue des Combattants 28, 1340 Ottignies, tél. 41.63.46) où tout renseignement complémentaire peut être obtenu.

2. Les avantages accordés dans le cadre du régime des allocations familiales

2.1. *Maintient du bénéfice au delà de la limite d'âge* : L'enfant dont l'incapacité de travail atteint 66 % peut prétendre aux allocations jusqu'à 25 ans.

Au delà de 25 ans, il continuera à en jouir, sans limite d'âge, s'il se trouve dans une des situations suivantes :

- s'il est totalement incapable d'exercer une profession en raison de son état physique ou mental ;
- s'il est atteint d'une incapacité de travail de 66 % au moins et qu'il est soit - occupé dans un atelier protégé ; - admis au chômage après son occupation en atelier protégé ; - occupé temporairement en dehors de l'atelier, sous la responsabilité de celui-ci.

2.2. *Octroi d'une allocation supplémentaire* : Pour autant qu'il ait droit à des allocations familiales et qu'il soit âgé de moins de 25 ans, l'enfant handicapé (atteint d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales d'au moins 66 %) peut obtenir un supplément qui vient s'ajouter à l'allocation dont il bénéficie déjà.

Ce supplément est actuellement (01.04.81) de 6.114 F/mois.

N.B. : des dispositions spéciales sont prévues pour les enfants du handicapé qui n'exerce aucune activité professionnelle lucrative et qui bénéficie d'une allocation de handicapé correspondant à un taux minimum de 65 %.

Avis aux pensionnés salariés et indépendants

Comme vous l'avez probablement appris par les journaux et la télévision, la réglementation concernant l'activité autorisée aux pensionnés salariés et indépendants vient d'être modifiée (pensions de retraite et de veuves).

Les changements concernent essentiellement les points suivants :

1 - Les pensionnés peuvent exercer une activité dans la mesure où elle ne procure pas des gains supérieurs aux montants repris au point 2 ci-dessous¹. En outre, et comme par le passé, l'activité doit toujours être déclarée auprès du service des pensions compétent, au moyen d'un modèle « 74 » fourni par l'Administration Communale².

2 - Pour les activités de salariés (et assimilés), les gains bruts ne peuvent excéder 13.903 F/mois ou 170.102 F/an. Pour les activités d'indépendant ou d'aidant, le revenu professionnel (c'est-à-dire le revenu brut moins les charges professionnelles) ne peut dépasser 136.082 F/an.

3 - Les artistes et scientifiques ne doivent pas limiter leur gains pour autant qu'ils n'aient pas la qualité de commerçant et que leur activité n'exerce pas d'influence sur le marché de l'emploi.

4 - Ces limites sont majorées de 50 % si le pensionné a la charge d'au moins un enfant bénéficiant des allocations familiales. Si l'enfant cesse d'être à charge, les limites majorées restent cependant d'application jusqu'au 60^e anniversaire.

REMARQUES

1. Si les limites ci-dessus sont dépassées sans toutefois en excéder le double, la pension est réduite d'un tiers. Au-delà, le paiement est entièrement suspendu³.

2. Les mesures ci-dessus sont d'application dès le 01.07.81. Toutefois, les pensionnés qui y trouvent avantage peuvent demander à conserver le bénéfice de l'ancien régime jusqu'au 31.12.81.

Tout renseignement complémentaire relatif à ces modifications peut être obtenu au Service Social de l'Administration Communale².

(1) Auparavant, la limite était fixée soit d'après le nombre d'heures prestées, soit d'après les gains.

(2) Service Social de l'Administration Communale, 28, avenue des Combattants, 1340 Ottignies - Tél. 010/41.63.46.

(3) Avant le 01.07.81, tout dépassement des limites entraînait la suspension du paiement de toute la pension.

Réunion annuelle des 3 x 20

Sous les auspices du CPAS, les 3 x 20 ont organisé :

— le 5 novembre, leur traditionnel goûter annuel qui a rassemblé plus de 200 personnes au Foyer du Centre Culturel.

— le 19 décembre, un dîner de Noël auquel participèrent 80 personnes dans le local « Chez Nous », avenue Reine Astrid, en présence de membres du Conseil du CPAS, du Bourgmestre, d'Echevins et de Conseillers Communaux.

Un très grand succès donc pour ces deux initiatives et merci aux personnes qui s'y sont dévouées !

Saint-Nicolas en visite dans les écoles communales

Vendredi 4 décembre dernier, le Grand Saint a rendu visite à tous ses petits amis fréquentant les écoles communales et leur a distribué, comme chaque année à pareille époque, de multiples cadeaux offerts grâce à l'action poursuivie par l'échevinat de l'Instruction Publique qu'anime M. Roger Delain.

Une Bourse de l'Emploi pour quoi faire ?

Lors de la Foire Commerciale de Mousty, au mois de mai dernier, l'Administration Communale était présente et assurait un contact privilégié avec la population. En effet, elle avait réalisé un stand où étaient centralisées toutes les offres d'emplois communiquées par les employeurs de la région.

Cette « Bourse de l'Emploi » a également permis aux demandeurs d'emploi de se faire une idée de la capacité en personnel occupé et de la spécialité des entreprises installées chez nous.

Cette action due à Mme Delbrassinne, Echevin des Finances, se poursuit actuellement dans tous les bureaux de pointage de la Commune car « rien ne sert de voter des motions si elles ne sont pas suivies par des actes concrets ».

Renseignements : Auprès de M. Pierre PONTHERIE, Assistant Social - Tél. 41.63.46 (du lundi au vendredi de 9 à 12 h.).

GARDERIE-DEPANNAGE

Si vous êtes une grand-mère dynamique, si vous êtes femme ou homme au foyer ou tout simplement si vous disposez d'heure de liberté en dehors des moments scolaires, si vous êtes étudiant(e) ou tout simplement jeune, que vous aimez les enfants et que vous avez la possibilité de leur consacrer un peu de temps et que vous pouvez dépanner des parents les mercredis après-midi, les après 4 heures et les jours de congés scolaires, vous pouvez nous contacter entre 9 et 12 h. au C.P.A.S. de Ottignies-Louvain-la-Neuve (tél. 010/41.49.42) ou à l'Administration Communale, Service Social (tél. 010/41.49.42).

**Pour les enfants,
le C.P.A.S. de votre commune
serait heureux de recevoir :**

- lit en bois ou toile
 - relax souple ou rigide
 - chaise haute — parc
 - table et/ou coussin à langer
 - buggy
 - landau
 - literie
 - jouet
- (complet et sans danger), etc...

Ainsi, vous pourrez nous aider à rendre service.

Merci de votre collaboration.

Equipements

Tennis de table

Le Club de Tennis de Table présidé par M. Marcel Robert s'est installé aux Anciennes Tanneries du Sty dans un local complètement réaménagé.

F.C. Limelette

Le terrain du F.C. Limelette a été récemment équipé d'un éclairage qui permettra aux équipes de jouer en nocturne.

F.C. ROS

Suite aux projets de voirie dans le quartier de l'Hocaille (mise à 4 bandes de l'avenue de Lauzelle), le terrain du R.O.S. sera déplacé et recevra de nouvelles installations.

Nouveaux Clubs

F.C.B. OTTIGNIES-L.L.N.

Notre Club de football en salle fut en 1978 le premier club du Brabant Wallon affilié à la Ligue Francophone de Football en Salle (LFFS). Depuis cette époque, d'autres nous ont suivis. Toutefois, cette année nous sommes à nouveau des précurseurs puisque C.B. Ottignies-L.L.N. est le premier club du Brabant Wallon à inscrire une équipe dans le premier championnat pour équipes « réserves » organisé par la LFFS-Brabant.

Toutefois, nous désirons attirer votre attention sur les points suivants :

- en tant que petit club, nous attachons moins d'importance aux qualités sportives qu'à l'esprit dans lequel le nouveau membre s'intégrera dans le groupe ;
- sans que cela soit impératif, nous serions heureux d'intégrer de jeunes joueurs dans notre équipe : ils doivent cependant avoir 16 ans minimum pour pratiquer le football en salle en équipe « senior » ;
- toutes nos rencontres en déplacement se dérouleront à Bruxelles ;
- le championnat commence au mois de janvier ;

- la cotisation est de 300 F (affiliation et assurance) ; de plus une participation aux frais de 65 F par activité sportive est demandée.

Adresse de contact : Anne DEJEAN,
rue de la Boissette 14 (1340) - Tél. : 41.46.09

A la piscine de Blocry

Deux clubs très actifs animent la Piscine Communale de Blocry :

1. ECOLE DE PLONGEE

Responsable :
Karl SIMON
rue de la Chapelle 4 (1341)
Tél. : 61 20 54

2. C.N.O.B.

Président :
Gérard DUPRIEZ
rue Haute 19 b (1340)
Tél. : 41 58 64

Renseignements :
Piscine Communale de Blocry
rue du Castinia
Tél. : 41 08 17

Echos

Les 24 heures de Louvain-la-Neuve

Ils étaient plus de 40.000 spectateurs pour encourager les quelques 230 participants à cette course originale qui se dispute sur un parcours très sinueux long de 5 km.

Mise sur pied par le Centre Sportif Etudiant avec l'aide du « Kot Vélo », des Autorités Académiques, de la police, de la gendarmerie et des Services communaux, la 6^e édition des « 24 heures » a fait, comme chaque année, la part belle à la tendance folklorique. Il y eut même un vélo écologique !

Notons que, pour la première fois, grâce au support logistique de la Faculté des Sciences Economiques, le classement des équipes a été réalisé sur ordinateur.

Rendez-vous donc en 1982 pour un 7^e grand départ !

Fêtes

MISS OTTIGNIES-L.L.N.

Comme le veut la coutume, chaque année au cours de la Kermesse du mois de juin, le Comité organisateur, présidé par M. E. Minnon, décerne sur la piste de l'auto-scooter, le prix de Miss Ottignies-L.L.N. a une (jolie) fille de la localité.

Cette année, le ruban a été attribué à Melle Pascale Bonnet, née à Schaerbeek en 1963 et domiciliée Clos des Lutins, 18.

Toutes nos félicitations à notre nouvelle Ambassadrice de la beauté ottinoise !



La Fête à Cérroux

Chaque année au mois de mai se déroule la traditionnelle fête de Cérroux dont le succès bon enfant est bien connu des habitués.

Sur notre document : le Conseiller communal Emile Tasson (à gauche) et le Président du Comité des Fêtes de Cérroux Jules Ginion (à droite) avant le départ de la Sté de Gilles « Les Récalcitrants » qui participe aux festivités depuis de nombreuses années et y recueille un franc succès.

Interview

Edgard MINNON



Que la fête continue !

Il était entré au Comité des Fêtes au lendemain de la Libération de 1945. Aujourd'hui, M. Edgard Minnon s'en va. Avec un souhait : que la fête continue !

Ce fut un Président discret mais dynamique qui aimait l'animation. Il a bien voulu nous confier quelques uns de ses souvenirs.

E.M. - J'ai succédé à M. Gaston Curély à la tête du Comité des Fêtes. En ce temps là, la Kermesse d'Ottignies se limitait aux attractions foraines. Il n'y avait ni courses cyclistes, ni groupes folkloriques, ni feu d'artifice. Je me souviens par exemple du premier « scooter » avec un toit en tôles ondulées et du « galopant » Rorive avec son orgue mécanique.

BCO - Et l'animation ?

E.M. - Il y avait une grosse ambiance sur et autour de la place. Les gens s'amusaient mieux car ils n'avaient que peu d'occasions de se distraire. Après un tour sur le champ de foire, ils se retrouvaient au café-concert ou au bal musette. A cette époque, on préférait rentrer un peu plus tôt le lundi pour pouvoir revenir le mardi qui était le jour où on s'amusait le mieux ! La première attraction que nous avons organisée fut l'élection de Miss Ottignies. Vers 1950, en collaboration avec M. Génicot, nous avons programmé une course cycliste pour amateurs. Tout cela se faisait un peu à la « bonne franquette ». L'itinéraire suivait la chaussée jusqu'au passage-à-niveau de la gare où l'on rebrous-sait chemin après avoir tourné autour de 2 ou 3 tables disposées sur la place !

BCO - Il y eut d'autres activités sportives ?

E.M. - Pendant plusieurs années, la Balle-Pelote d'Ottignies-Centre a organisé des matches sur la place du Moulin. Ils eurent beaucoup de succès.

BCO - En 36 ans, la fête s'est étoffée ?

E.M. - Oui. Progressivement, nous avons fait appel à des groupes folkloriques, à des sociétés musicales. Maintenant nous recevons régulièrement des gilles. J'aime beaucoup les gilles parce que c'est coloré, ils tiennent le monde assez tard. Mais un gille, cela boit beaucoup et il lance des oranges ! Beaucoup d'oranges : 250 kg !... Depuis une vingtaine d'années nous tirons un feu d'artifice. Le public apprécie et on vient de loin pour le voir.

BCO - Quelques grands moments ?

E.M. - « Vil'Vacances » en 1968. On a parlé de 20.000 personnes. Les festivités du pré-jumelage et du jumelage avec Jassans-Riottier.

BCO - Des souvenirs tendres ?

E.M. - C'est à la Kermesse d'Ottignies que j'ai rencontré mon épouse qui n'a cessé depuis à collaborer à mes activités même si elle devait rester 3 jours sans voir son mari et ravitailler les groupes.

BCO - Le public dépense-t-il beaucoup ?

E.M. - J'ignore le chiffre mais, à la Kermesse d'Ottignies, une des plus vivantes de la région, il y a encore une dépense très importante.

BCO - Le plus ancien forain ?

E.M. - La famille Noël, de Franquénies, fait la foire à Ottignies depuis avant la guerre de 1940 avec un carrousel et un tire-pipes.

BCO - Pourquoi partez-vous ?

E.M. - 36 ans, c'est un bail que j'estime suffisant.

Agenda

THEATRE CALENDRIER DE LA SAISON

1. Centre Culturel (15^e Anniversaire)

- « LA CRIQUE », par le Théâtre Ouvert-Luxembourg, les 18, 19, 20 février 1982.
 - « FOLLE AMANDA », par les Galeries, les 22, 23, 24 avril 1982.
- Les abonnées peuvent ensuite compléter leur programme en choisissant parmi les spectacles à option :
- « EXERCICES DE STYLE », de Queneau par le Théâtre d'Aujourd'hui, le 13 février 1982.
 - « LE BALLET SUEDOIS », pour la première fois en Belgique, le 13 février.
 - « LOS CALCHACKIS », groupe latino-américain, le 27 mars 1982.

Renseignements : av. des Combattants 41, tél. 41.44.35.

2. Atelier Théâtral.

- « LA BÊTE DANS LA JUNGLE », Centre Culturel d'Ottignies, du 26 janvier au 7 février 82.
- « LES DEMONS », Théâtre Jean Vilar, du 2 au 28 février 82.
- « CHOREA BOHEMICA », Théâtre Jean Vilar, du 1^{er} au 14 mars 82.
- « LE PERROQUET VERT », Théâtre Jean Vilar, du 22 au 28 mars 82.
- « EXERCICES DE STYLE », Théâtre Jean Vilar, du 1^{er} au 17 avril 82.
- « L'ETE DERNIER A TCHOULIMSK », Théâtre Jean Vilar, du 20 avril au 2 mai 82.
- « PEINES D'AMOUR PERDUES »,

Renseignements : Place de l'Hocaille 1, tél. 41.50.96.

- Grand Feu de la Saint-Grégoire, le 21 mars 82 au Stymont.

Métier d'art

Une exposition des métiers d'art organisée par la Province de Brabant aura lieu au Centre Culturel du 12 au 27 février 1982.

Activités des Aînés

Grâce à la collaboration de professeurs et de chercheurs de l'Université des Aînés ainsi que de témoins privilégiés particulièrement compétents pour les sujets traités, l'Université des Aînés propose en 1981-82 huit sessions universitaires d'éducation permanente :

Histoire wallonne

- 2-2-82 : La colonie wallonne dans l'Etat du Wisconsin (USA).
- 9-2-82 : Histoire de la commune de La Hulpe.

Géographie

- 16-2-82 : La géographie des réseaux: le cas de la SNCB et des villes wallonnes.
- 23-2-82 : La position concurrentielle des ports de mer belges face à la nouvelle géographie des transports maritimes.
- 2-3-82 : Regards sur la géographie économique.
- 9-3-82 : Le télé-détection par satellite.
- 16-3-82 : Aspects sociaux de l'organisation de l'espace : questions d'équité et de pouvoirs.

Anthropologie

- 30-3-82 : Courants et perspectives de l'anthropologie.
- 20-4-82 : Les Tziganes : problèmes d'identité.
- 27-4-82 : Les phénomènes de sorcellerie et de possession.
- 4-5-82 : Genèse et dynamique culturelles de la famille.

Sciences

- 18-5-82 : Le chimiste, architecte moléculaire au service de l'homme.
- 25-5-82 : Visite du Cyclotron.
- 1-6-82 : Les télécommunications, pivot de l'ère post-industrielle.
- 8-6-82 : Unité et diversité dans le monde vivant.

Visites hors sessions

- 23-3-82 : Visite de la maison d'Erasmus à Anderlecht.
- 11-5-82 : Visite d'orgues dans le Brabant Wallon, conduite par Jean Ferrard.
- 15-6-82 : Excursion (à déterminer).

Renseignements : Tél. 010/41.81.81 — Ext. 4188, 4197 ou 4187.

Prochaines activités de la Philharmonie Royale Concordia

Samedi 27 février 1982 à 20 h. :

Dans le cadre des fêtes du 120^e anniversaire de CONCORDIA, 4^e Concert exceptionnel — Centre Culturel d'Ottignies.

Tourisme

CIRCUITS D'UN JOUR AU BRABANT WALLON

La Fédération Touristique du Brabant propose des excursions couvrant la totalité de l'arrondissement.

Ces randonnées s'adressent particulièrement aux groupes socio-culturels et sportifs ainsi qu'aux établissements scolaires.

Renseignements :

auprès de M. J. Desmet, 25, Vieux Chemin de Genappe, à Ottignies - Tél. 41.75.63 (après 19 h.).

Jubilés et Centenaires

La Maison Communale à Cent Ans

L'immeuble abritant la Maison Communale a été inauguré en 1881. A l'époque, c'était le plus grand édifice administratif de la région. Il comprenait : un logement pour l'institutrice et un autre pour l'instituteur ainsi qu'une salle communale.

Pendant la Seconde guerre mondiale on vit s'y installer les Services du Ravitaillement. La paix revenue, ce fut au tour des Services des Contributions d'occuper une partie du bâtiment.

Vers 1955 on vit même s'y installer des classes de ce qui allait devenir l'Athénée Royal d'Ottignies.

Une première modification des abords eut lieu au début du mandat de l'actuel Bourgmestre. C'est alors que disparut la mitrailleuse, souvenir de la Grande-guerre, posée en avant du perron.

En 1975, l'Administration communale fit « sabler » les façades du bâtiment qui retrouvèrent ainsi toute leur beauté d'antan.



Aujourd'hui, en 1981, à l'occasion du centenaire de sa construction, la Maison Communale a été dotée d'un nouveau perron digne des bâtisseurs du siècle dernier. Il est dû à l'architecte H. Lemaire du Bureau d'Etudes en Urbanisme (BUAS) de Louvain-la-Neuve.

JUBILE SACERDOTAL

Sœur Marcelle BOUYER, religieuse de la Congrégation de « La Retraite » au Petit-Ry a fêté ses 50 ans de vie sacerdotale le dimanche 6 septembre dernier au cours d'une messe concélébrée en l'église St Pie X par M. le Curé Vandermosten assisté de MM. les Abbés Meert et Parré.

Sœur Marcelle, originaire de Brest, a passé 43 années de sa vie en Belgique dont 9 au Petit-Ry. Elle a consacré sa vie à l'enseignement et aux arts musicaux (violin et piano).

Aussi est-ce avec un réel plaisir qu'elle a entendu le Concerto n° 1 de J.S. Bach interprété magistralement au violon par Melle Monique Lemoine accompagnée à l'orgue par Mme Marchand.

Tous nos vœux à la jubilaire !

Honneur aux jubilaires !

Le 13 juin dernier, l'Administration communale a rendu hommage à dix-huit couples jubilaires qui comptent entre cinquante et soixante-cinq ans de vie commune. Des records, comme devait d'ailleurs le souligner dans son allocution de bienvenue, le bourgmestre du Monceau qui était entouré du Collège échevinal et de plusieurs conseillers communaux dont le ministre Valmy Féaux. D'emblée, le Maieur avait situé la portée de l'événement : « la plupart des couples que nous fêtons se sont unis pendant une période de crise, qui allait déboucher sur la deuxième guerre mondiale quelques années plus tard. Malgré toutes les difficultés, les conjoints aujourd'hui jubilaires ont choisi de sauter le pas. Pour une ville universitaire comme la nôtre, c'est surtout donner

FETES ET TOURISME

l'occasion à une population jeune dans sa majorité de réfléchir précisément sur l'avenir du couple, sans lequel l'Europe n'a que peu de chances de survivre ».



Chaque couple fut ensuite fleuri et reçut trois cadeaux : une assiette en étain, le livre « Ottignies à travers les âges » de

Charles Scops et le premier trente-trois tours de la Philharmonie Royale Concordia. Comme il se doit, le bourgmestre personnalisait cet hommage en présentant chaque couple. Ce qui lui permit de féliciter plusieurs époux qui avaient combattu pour la liberté mais aussi de rappeler quelques faits de notre vie économique et sociale locale. En effet, plusieurs jubilaires ont travaillé tantôt chez Van Hoegaerden-Boonen, tantôt chez Henricot, tantôt à la S.N.C.B. D'autres encore ont contribué à la prospérité de la commune en y exploitant un commerce. Les jubilaires ont ensuite signé le livre d'or avant de poser pour la traditionnelle photo de famille.

Après la cérémonie officielle, les vedettes du jour se sont retrouvées à Louvain-la-Neuve pour un sympathique déjeuner que présida la bourgmestre. Ce dernier avait également invité le secrétaire émérite et Mme Delgrange, le receveur communal et Mme Obsomer ainsi que M. et Mme Boucquiaux, institutrice admise à la retraite.

Six couples n'ont pu participer à ces manifestations. Le Collège leur a rendu visite dans l'après-midi.

Isidore Jacob, notre toujours très alerte centenaire



Le 15 novembre dernier, les autorités communales ainsi que de nombreux amis et voisins sont allés féliciter leur Centenaire Isidore Jacob à son domicile, rue de la Vallée.

Fils de Jean Jacob et de Marie Cocq, notre alerte centenaire est né au 34 de la rue de la Vallée le 9 novembre 1881. Sa maison natale existe toujours.

En tout bien tout honneur, le centenaire a confié au Bourgmestre le secret de sa longévité en précisant qu'il se trouvait au fond d'un verre de péquet dont cet ancien maçon n'a jamais oublié la saveur !

Isidore Jacob, joueur de cartes acharné et fumeur de pipe invétéré, a su conserver de nombreuses amitiés tout au long d'une vie heureuse en famille au cœur dèl « Botroul » du Brabant Wallon. En témoignaient les fleurs et les cadeaux remis à l'occasion de la cérémonie organisée en son honneur et rehaussée d'une animation musicale assu-

rée par les « Vis Tchapias » et la Philharmonie Royale « Concordia » dont son beau-fils, M. Potié, fait partie depuis de nombreuses années.



Le Centenaire et son petit-fils entourés de leur famille et des autorités communales.

Une Ottintoise à Paris :

Lysiane LÉONARD à l'Opéra



Lysiane Léonard, soprano

Déjà haut lieu universitaire et intellectuel du pays, notre ville est incontestablement le Botroul musical de la région. Nous ne vous ferons pas l'injure de rappeler la présence en nos murs de sociétés de musiques et chorales de renom. Voilà qu'une de nos concitoyennes, Lysiane Léonard vient d'être admise à l'école lyrique de l'Opéra de Paris.

C'est la première fois que deux Belges réussissent ce très difficile concours d'admission : d'une part, Lysiane Léonard, qui est l'épouse du professeur Philippe Mercier à l'U.C.L. et directeur de la Chorale St-Remi, de l'autre, un Bruxellois, M. Daniel Ottevaere. Tous deux sont des élèves de Jules Bastin, et diplômés au Conservatoire de Bruxelles.

Sélectionnés lors du premier tour en compagnie de quelque 250 candidats, français comme étrangers, ils ont été parmi les 37 heureux élus qui durent affronter le jury présidé par l'administrateur-général de l'Opéra, Bernard Lefort. A l'issue de la finale, douze jeunes talents — entre 20 et 30 ans — ont été admis à l'Ecole Lyrique, où ils vont, pendant trois ans, perfectionner leur formation sous la direction de spécialistes internationaux tout en étant déjà plongés dans le grand bain de l'opéra. Lysiane Léonard est âgée de 24 ans ; elle est soprano lyrique et est un membre actif de la Chorale Saint-Remy. Toutes nos félicitations !

ECHOS MUSICAUX

POESIE ET MUSIQUE

En 1980, nous avons eu le plaisir de vous annoncer la publication du premier recueil de poèmes écrit par notre concitoyenne Liliane Toussaint. « Les Saisons de la vie » ont eu un succès mérité puisque l'édition en est actuellement épuisée. Continuant sur sa lancée, l'auteur vient de sortir « L'Amour et la Vie », un deuxième recueil de 31 poèmes illustrés par Séroux.

La poésie de Liliane Toussaint a séduit le compositeur Henri Schröder qui a mis en musique deux poèmes présentés au public au cours d'une soirée donnée en l'église de Baisy-Thy le 17 octobre dernier. Pour la circonstance, l'ensemble de cuivres Luc Capouillez accompagné

de la Chorale « Joie et Amitié » avait unis leurs talents.

2. L'HYMNE A LA WALLONIE

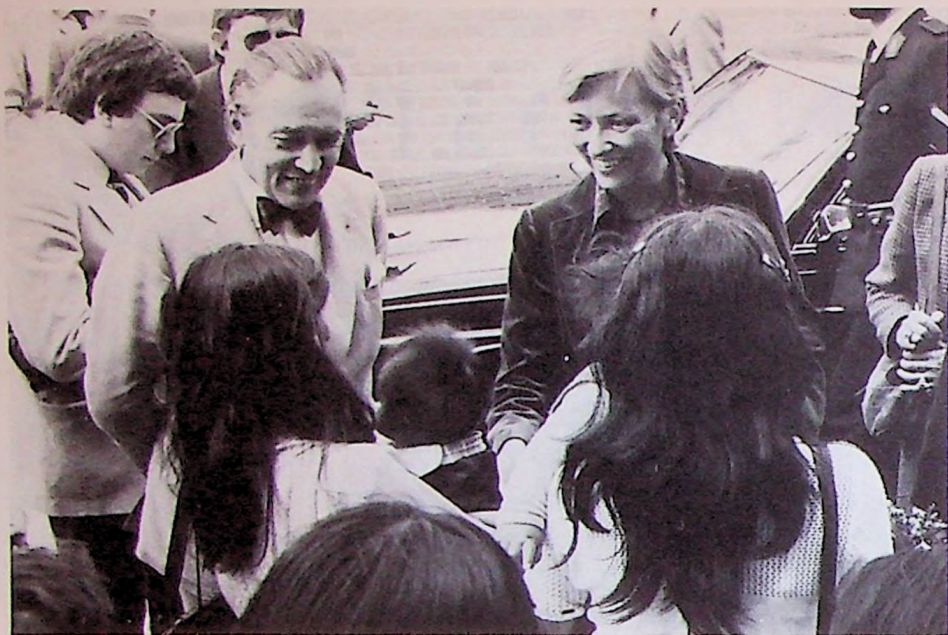
Le 30 mai dernier, dans un Centre Culturel archicomble, l'Amicale de l'Athénée Royal d'Ottignies avait organisé une soirée de gala qui réunissait une brochette d'œuvres très applaudies : la « Marche de l'Athénée », un poème de Carlo Masoni, « Life » un ravissant poème symphonique soutenu par le groupe d'expression corporelle du cours de Mme Léoka et enfin « L'Hymne à la Wallonie » de Ginion et Du Pont del Sart enlevé par la Philharmonie Royale « Concordia » et cinq chorales placées sous la maîtrise de Marcel Ancion.

Un très grand succès sans aucun doute.

3. DEUXIEME FESTIVAL DE LA CHANSON FRANÇAISE

En septembre 1980, trois étudiants aventureux s'étaient mis dans la tête d'organiser dans leur commune une grande soirée musicale consacrée à quelques jeunes artistes belges poètes, chanteurs et musiciens. Il s'agissait de réunir un public suffisamment nombreux pour un spectacle peu ordinaire ! Résultat convaincant, ces premiers pas dans le domaine de la chanson leur a valu une expérience enrichissante et leur a laissé assez d'espoir pour recommencer avec une énergie nouvelle.

La 2^e édition de ce festival s'est tenue le 9 octobre au Centre Culturel et nous a apporté pour un soir une chanson différente qui méritait d'être découverte.



Visite artistique de la Princesse Paola à Louvain-la-Neuve

La Princesse Paola était venue, l'an dernier, sur le site de Louvain-la-Neuve pour y rencontrer plusieurs familles cambodgiennes qui y ont trouvé refuge après le drame qui a frappé leur pays ; elle était de nouveau chez nous, le 20 mai dernier pour une visite à caractère artistique.

« Quatre sites » : une symphonie pour notre ville !



Photo: Michel BREYER

Le jeudi 19 novembre, le Centre Culturel fut le cadre d'un événement peu banal, pour ne pas dire exceptionnel ! L'Orchestre National de Belgique, dirigé par Georges Octors créa ce soir-là une œuvre pour grande formation symphonique : « Quatre sites » due au talent de notre concitoyenne Jacqueline Fontyn, installée à Limelette depuis vingt ans.

« C'est, en fait, suite à une boutade du bourgmestre Yves du Monceau que je me suis attelée à cette tâche, explique Mme Schmit-Fontyn. Lors d'un concert au Centre Culturel en juin 79, la Musique des Guides avait interprété une de mes œuvres, *Frises*. Devant toute la salle, le maire m'a suggéré d'écrire une pièce en l'honneur des fusions de nos communes. J'ai relevé le défi et me suis mise au travail. Les quatre sites, ce sont évidemment les sections du nouvel Ottignies. « Dans le

premier mouvement, Limelette, j'ai voulu traduire la quiétude champêtre. Par opposition, Louvain-la-Neuve est un mouvement extrêmement vif, très sonore, même tonitruant par moments pour exprimer la turbulence du site universitaire. Le 3^e mouvement comporte des éléments contrastants, par son rythme assez capricieux. Peut-être évoquerait-il l'aspect double de Céroux-Mousty ? Enfin, le dernier mouvement, Ottignies, est une sorte de synthèse musicale des mouvements précédents. Mais tout cela est très stylisé et ne constitue pas du tout une « musique à programme ».

Limelettoise d'adoption.

Née à Anvers, Jacqueline Fontyn travailla le piano dès l'âge de cinq ans. Ses études l'amènèrent à travailler avec Marcel Quinet à Bruxelles et Max Deutsch à Paris. Son itinéraire musical passe ensuite par Vienne avant d'aboutir à la Chapelle musicale Reine Elisabeth dont elle est diplômée. Elle est professeur de composition musicale au Conservatoire Royal de Bruxelles.

Il y a 20 ans, Jacqueline Fontyn épousa à Limelette le compositeur Camille Schmit, qui fut directeur du Conservatoire Royal de Bruxelles et qui eut une influence très bénéfique sur son épouse, qu'il ne cessa d'encourager dans son travail. « Le choix de notre installation à Limelette fut dicté tant par son caractère campagnard que par la proximité de la Capitale. Un bon choix ! »

La musique belge, cette mal-aimée.

Jacqueline Fontyn est un compositeur heureux. Pourtant, son visage s'assombrit lorsqu'on lui demande de poser un diagnostic sur le sort de la musique belge contemporaine. « Elle est pleine de ressources et mériterait à être davantage connue. Hélas, les organisateurs de concerts et trop d'interprètes ignorent nos œuvres et les banissent systématiquement de presque tous les programmes, partant de l'idée que le public n'aime pas la musique contemporaine. C'est pourquoi j'apprécie infiniment l'initiative du Bourgmestre du Monceau qui a rendu possible ce concert : c'est un geste d'encouragement pour notre corporation et aussi pour les artistes de chez nous qui se sont produit à Ottignies ».

A son arrivée devant la gare de Louvain-la-Neuve, la Princesse a été accueillie par le sénateur-bourgmestre Yves du Monceau et l'administrateur-général de l'Université Catholique de Louvain, Michel Woitrin. Bien que de caractère privée, son arrivée avait attiré de nombreux badauds. Et notamment, les ménages cambodgiens qu'elle avait rencontré en juin 1980.

Après s'être entretenue avec eux, la Princesse s'est rendue dans la gare qu'orne désormais une fresque due au talent de Thierry Bosquet, le décorateur du Théâtre Royal de la Monnaie. L'auteur et son équipe qui ont été présentés à l'invitée princière lui ont longuement expliqué les divers

thèmes de cette œuvre d'allure très Renaissance. La Princesse s'est ensuite dirigée vers le Musée. A la place Blaise Pascal, elle a été accueillie par le professeur Ignace Vandevivere, directeur du Musée et par le professeur Guy Muraille, à l'époque, doyen de la Faculté de philosophie et lettres avant de parcourir les différentes salles du Musée. L'invitée a manifesté beaucoup d'intérêt pour les œuvres qui y sont exposées en permanence. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant : la Princesse a en effet eu une formation d'archéologie et de restauratrice d'œuvres d'art. Un dernier crochet par le laboratoire du conservateur du musée Jazeps Trizna et ce fut, déjà l'heure du retour pour la Princesse !

ACQUISITION D'ŒUVRES-D'ART

L'Administration communale vient d'acquérir 3 œuvres d'art créées par des artistes locaux.

C'est en effet dans un souci d'encourager la vie artistique locale et régionale que le Collège échevinal, après avoir pris l'avis de la Commission d'acquisition d'œuvres d'art, s'est porté acquéreur d'une sculpture de Ph. Van Eeckhoudt habitant Limelette et de deux dessins de Séroux (J. Verlaet) ancien habitant de la rue Basse.

Jumelage musical pour la Philharmonie Royale Concordia

Du 4 au 8 septembre dernier, la Philharmonie Royale Concordia s'est rendue à Emmerthal, près d'Hanovre, en Allemagne Fédérale. Le but de ce périple : un jumelage musical avec la formation du Corps des pompiers de cette charmante petite ville dont Pierre Noack, un de nos ex-citoyens, est aujourd'hui un membre actif.

Dès le premier jour, une épreuve délicate attendait nos musiciens : un concert de gala dans la ville de cure, Bad Pyrmont à une vingtaine de kilomètres d'Emmerthal, devant un public de mélomanes avertis. L'exécution fut brillante de l'avis du nombreux public présent.

La deuxième journée fut totalement consacrée à une excursion dans la très belle vallée de la Weser.

La journée du dimanche 6 septembre était la plus importante : à 11 h. 30, elle débuta par un concert dans le parc de la ville de Hameln, célèbre dans toute l'Allemagne par la légende du charmeur de rats. Après une visite guidée de cette cité sous la conduite de charmantes hôtesse francophones, musiciens allemands et belges se sont retrouvés à Emmerthal pour le déjeuner, dans un cadre peu banal, une centrale nucléaire en construction !

Le bourgmestre Yves du Monceau procéda à la remise de premiers cadeaux, notamment à son collègue allemand Herr Saacke et aux responsables de la fanfare d'Emmerthal.

En fin d'après-midi, la salle du gymnase d'Emmerthal fut le cadre du dernier concert officiel de la Philharmonie qui reçut de nouveau un accueil enthousiaste d'un public littéralement envoûté !

C'était ensuite au tour de l'administration communale d'Emmerthal de recevoir les invités belges. Remise de souvenirs, allocutions officielles : tant le bourgmestre du Monceau que son alter-ego mirent l'accent sur le rôle de pareils jumelages, même limités dans la difficile construction de l'Europe. Yves du Monceau fit même un parallèle entre les deux cités : comme Ottignies, Emmerthal était une petite commune qui est devenue grande. Comme Ottignies, Emmerthal a choisi les couleurs jaune et bleue. Là où le Botroul a la Dyle, Emmerthal a la... Weser ! Et puis, si Emmerthal a une centrale nucléaire, Ottignies a aussi de l'explosif sur son territoire : les... étudiants ! L'orateur remercia encore la Philharmonie et son comité pour tout ce qu'ils font pour exporter la renommée d'Ottignies.

Médiathèque, Vidéothèque, Discobus : des Sons et des Images pour Tous.



Médiathèque de L.L.N.

Notre commune est largement desservie par les services de la Médiathèque de la Communauté Française de Belgique qui se fait un plaisir de vous rappeler les différentes possibilités qu'elle vous offre dans le domaine de l'audio-visuel.

Inscription : Tarif unique pour les 3 supports (disques, cassettes et vidéocassettes)

350 F pour la carte de membre familiale à vie
250 F pour les étudiants - Gratuit pour les enseignants.

Location :

20 F par semaine par disque ou musicassette
de 150 à 250 F par jour et par vidéocassette,
suivant la durée du programme
400 F par jour pour le magnétoscope
300 F par jour pour le moniteur

Où et quand ?

1. Louvain-la-Neuve : MEDIATHEQUE (vidéo et sono) :
Grand rue 32 - Tél. 41.94.27
du lundi au mercredi : de 10 à 18 h.
Vendredi : de 10 à 19 h. - Samedi : de 10 à 16 h.
2. Ottignies-Centre : DISCOBUS (sono uniquement)
Parking du Douaire - Vendredi de 15 à 16 h.

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Cet organisme qui défend la langue et la culture française possède des antennes dans le monde entier. Des conférenciers éminents attirent des publics attentifs et nombreux là où des points de contact existent.

En septembre dernier, un comité s'est constitué dans notre ville grâce à l'initiative du Bourgmestre et de M. Masoni, directeur du Centre Culturel.

La séance inaugurale devait avoir lieu le 14 janvier 1982 au Centre Culturel. M. Maurice Schumann, ancien ministre du Général de Gaulle, la voix des Français Libres à la BBC pendant la dernière guerre et que les édiles communaux connaissent bien pour l'avoir rencontré à Merville, devait y donner une conférence sur le thème : « Les Grands hommes que j'ai connus ». En raison des intempéries la Conférence a dû être remise au printemps prochain.

PROGRAMME DE L'ALLIANCE AU CCAO

Samedi 23 janvier à 20 h. 30

Monsieur Georges POISSON,
Conservateur en chef du Musée
d'Ile de France.

Professeur
au Collège des Arts appliqués.

L'histoire souriante de l'Elysée
de Mme Pompadour à Giscard d'Estaing

Mardi 16 février à 20 h. 30

Madame Chantal BONAZZI,
Conservateur des Archives privées
des Archives nationales.

Un histoire d'amour
Napoléon et Joséphine

Mardi 2 mars à 20 h. 30

Monsieur Roger IKOR,
Prix Goncourt 1955.
Professeur à la Sorbonne.

La liberté pour quoi faire ?

Mardi 16 mars à 20 h. 30

Madame Evelyne LEGRAND,
récitante.

La renaissance de l'aurore à la nuit
Magnifique spectacle
poétique et visuel

JUBILES

Cette année, nous célébrerons les couples suivants :

Notes de platine (70 ans de mariage)

M. et Mme Mallinus-Joly
rue de Moriensart 1
27-7-12

Notes de diamant (60 ans de mariage)

M. et Mme Moerman-De Poorter
rue de Lasne 10
9-12-22

M. et Mme Lambert-Devis
rue Lucas 3
3-6-22

M. et Mme De Backer-Everaerts
rue de la Limite 27
2-12-22

M. et Mme Lerens-Vandercappel
rue de Spangen 9
15-4-22

Notes d'or (50 ans de mariage)

M. et Mme Vanhecke-Annoye
rue de Renivaux 14
27-8-32

M. et Mme Bonet-Annoye
rue Croix-Thomas 3
7-5-32

M. et Mme Raman-Bétune
rue des Haies 12
20-2-32

M. et Mme Debroux-Clément
rue des Fusillés 30
11-6-32

M. et Mme Minchella-Coia
rue du Petit-Ry 20
8-6-32

M. et Mme Wuyts-Colette
avenue des Sorbiers 121
6-2-32

M. et Mme Van Mooter-Danys
avenue des Sorbiers 116
19-11-32

M. et Mme Clément-Debroux
avenue du Parc 21
6-2-32

M. et Mme Rousseau-Decamps
avenue de la Paix 32
14-5-32

M. et Mme Bouffieux-Detry
rue du Congo 3
26-3-32

M. et Mme Truyens-Dierinck
avenue Lambermont 27
17-12-32

M. et Mme Vanpee-Jadin
rue du Charnois 33
9-7-32

M. et Mme Lambert-Libion
rue de l'Invasion 81
27-8-32

M. et Mme Duquenoy-Marchal
rue du Moulin 19
15-10-32

M. et Mme Haulotte-Renard
rue de Franquénies 105
8-10-32

M. et Mme Labieuse-Vanneste
avenue Demolder 38
2-4-32

Nous invitons les couples qui ne seraient pas mentionnés dans cette liste à en informer le Service des Relations Publiques, Maison Communale, avenue des Combattants 35. Tel. 41.40.72.

La Chorale St-Remi à Notre-Dame de Paris

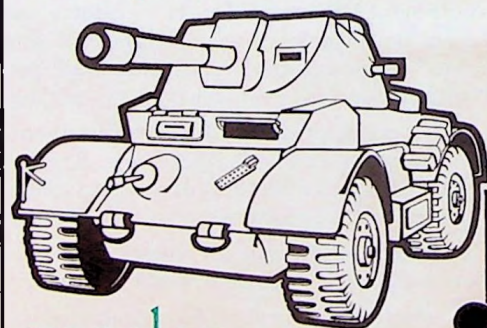
Les 9, 10 et 11 octobre dernier, la Chorale St-Remi a effectué un voyage à Paris au cours duquel elle a chanté la messe solennelle de 10 h. à Notre-Dame de Paris.

La cinquantaine de participants a interprété, sous la direction de Philippe Mercier, la Messe des Anges, l'Ave Verum de Mozart et l'Agnus Dei de la Messe de Victoria.

Au cours de son séjour, la Chorale a visité le château de Vaulx-Vicomte qui a servi de modèle au château de Versailles.

A l'issue de ce voyage, la Chorale St-Remi a été reçue au Centre Culturel de Belgique à Beaubourg.

Vient de paraître...



au galop de nos blindés

Ce récit très vivant, écrit par le Lieutenant-Général (e.r.) Dewandre, retrace les péripéties rencontrées par l'escadron d'autos blindées Belges ayant participé aux opérations de la libération en 1944 et en particulier à celle de notre commune. Il est préfacé par le Bourgmestre d'Ottignies qui en faisait partie.

Paru aux éditions Dieu-Brichart.
En vente dans toutes les bonnes librairies au prix de 490.- F.

Poésie

LA COLLINE

Elle était belle, la colline,
Avec des rondeurs alanguies,
Des grâces de fille endormie
A l'heure où le soleil décline

L'hiver, elle hurlait sous la bise,
Pleurait aux rafales d'automne,
Ou s'endormait, d'un air bonhomme,
Quand la neige l'avait conquise

Au printemps, elle était coquine,
Jouant des voiles de brouillard,
Streapteaseuse, sans le savoir
Elle était belle, la mâtine

L'été la voyait, triomphale,
Incendiée de moissons d'or
Comme une folle de son corps,
Offerte à toutes les fringales

Ce sont les hommes qui l'ont prise
Pour y planter des bâtiments.
C'est un visage de tourment
Que verra la nouvelle brise.

Adieu, colline bien-aimée,
Tu vas donner d'autres moissons,
Et moi, je pleure la chanson
De la colline profanée.

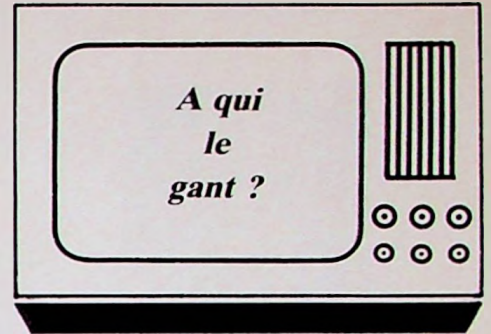
Claire Delbrassine-Mathieu

LOUVAIN-LA-NEUVE

*Louvain-la-Neuve, ma mie
Tu es bien jeune, devenue ville
En te mariant avec Ottignies.
D'étudiants, tu es remplie !
Tes piétonniers nous amusent,
Nos enfants y patinent sans fin...
Ta gare nous invite
Aux rêveries des grands départs,
Malgré quelques chicanes malicieuses
Inventées, pour nous freiner...
Ta ferme musée est visitée
Aussi souvent que ton cyclotron.
Par les enfants des « grandes » villes
Comme « ils » disent en souriant.
De loin sur nous Jean Vilar
Veille, il nous prodigue sa culture
Avant que le nuit ne tombe
Sur Louvain-la-Neuve endormie.*

Liliane Toussaint

JEU TELEVISE



A QUI
LE GANT ?

La Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a été désignée pour participer à l'émission télévisée de la RTB-F « A qui le gant ? »

L'enregistrement de l'émission aura lieu les 4 et 5 février prochain.

Appel aux candidats

Les personnes intéressées par cette émission peuvent s'inscrire dès à présent pour les différents jeux :

- Circuit des dominos
- Rubrique variétés (vedette à préciser ultérieurement)
- Actualités
- Cinéma
- Sports
- Arts

Contact : tél. 41 40 72
du lundi au vendredi de 9 à
12 h. et de 13 à 16 h.

*In
memoriam*



Octave MARCHAND

Octave Marchand est né à Ottignies le 8 janvier 1891. Ce fils d'un ménage d'enseignants, dont le père devint Bourgmestre de la localité de 1933 à 1939, s'est intéressé très tôt aux applications de l'électricité. Pendant ses loisirs sur le front de l'Yser où il servit en qualité de soldat tireur d'élite au Régiment des Grenadiers, il avait construit un émetteur-récepteur de télégraphie à galène.

Au lendemain de l'Armistice de 1918, il avait fondé la section locale des Anciens Combattants dont il était devenu Président en 1930.

Il est décédé à Etterbeek le 12 juillet dernier à l'âge de 90 ans.



Alphonse AUDIBERT

Alphonse Audibert est né à Ottignies le 22 novembre 1911 rue de Franque-nies où son père exerçait le métier de vitrier.

Il avait été incorporé au 12^e de Ligne et avait fait la Campagne de 1940 au 4^e Régiment des Chasseurs Ardennais. Il fut fait prisonnier et passa le temps de guerre au Camp 2C à Stettin. Il était Président de la FNAPG (Ottignies-Limelette, Céroux-Mousty) depuis 1971.

Alphonse Audibert avait terminé sa carrière avec le grade de Chef d'atelier au Centre Nucléaire de Mol.

Il est décédé à la Clinique St-Pierre le 12 juillet 1981 à l'âge de 69 ans.

Aux familles durement éprouvées par ces deuils, la Rédaction du Bulletin Communal ainsi que le Collège Echevinal adressent l'expression de leurs très vives et très sincères condoléances.

Chansons-Souvenirs

Très nombreux public (400 personnes) au Centre Culturel le 20 novembre dernier pour assister au grand spectacle de variétés présenté par Michel Lemaire en hommage aux jubilaires des noces d'or, de diamants et de brillants et aux personnes du 3^e âge.

Cet après-midi avait été organisée par le Collège des Bourgmestres et Echevins à l'initiative de Mme Delbrassinne, Echevin de la Culture, qui en des termes très émouvants et pleins de poésie présenta le programme où figuraient Lise Roland, Tohama, Hugo Dellas eqt... Luc Varenne accompagné par l'orchestre de Jean Saint-Paul.

Ce fut vraiment des « Chansons-Souvenirs » que toute l'assistance reprit en chœur et applaudit chaleureusement.

Ce spectacle était patronné par le Crédit Communal de Belgique ce qui permit à M. Delgrange, secrétaire communal honoraire et agent de cette société de financement, de remettre un magnifique bouquet de fleurs à Mme Bidoul (88 ans), le doyenne d'âge des spectatrices.

**Inauguration
du Quartier Bon-Air**



C'est devant une assistance nombreuse que Mme Delbrassinne, Echevin des Finances représentant le Bourgmestre en mission à l'étranger, a inauguré le 19 septembre dernier le Quartier du Bon-Air à Mousty, en rappelant le mérite de la

Société Nationale Terrienne d'avoir permis la réalisation de cet ensemble de maisons sociales à une époque où le prix de la construction est devenu inabordable.

M. Grade, Président de la Société Régionale « La Terrienne de Jodoigne-Perwez-Wayre » évoqua ensuite le souvenir de deux administrateurs de la Société qui ont lutté de toutes leurs forces pour promouvoir la vie rurale dans leur région : Messieurs Jurdant et Defnet qui ont vécu à quelques pas du quartier inauguré.

M. Bonzi, Président de la Société Nationale Terrienne, souligna les résultats concrets obtenus au Bon-Air ne fut-ce que par exemple la volonté des

habitants de vivre en harmonie avec leur environnement.

M. Reginster, représentant M. Wathélet, secrétaire d'Etat à la Région Wallonne, s'attacha à démontrer l'importance d'un quartier comme celui du Bon-Air pour la recreation de la famille qui vit dans un monde de plus en plus perturbé et qui éprouve le besoin de se resituer dans son chez-soi.

Enfin, M. Gérard Vanderbist, Président du Comité de Quartier, retraça les péripéties de la construction et de l'aménagement de son quartier et les espoirs qu'il plaçait en l'Administration Communale pour qu'elle poursuive ses efforts afin que le « Bon-Air » reste un quartier où il fait bon vivre.